

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 618/CAB portant nomination de l'Agent comptable d'E.D.D.

n° 618/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1966

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro
1 juin 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Fouga (Maurice) est nommé agent comptable d'«Electricité de Djibouti ». M. Fouga (Maurice), avant son installation, justifiera de la prestation de serment réglementaire. Il sera assujetti au versement d'un cautionnement de 3.000.000 FD. (trois millions de francs Djibouti). La passation de service entre M. Lafontaines (Georges). agent comptable sortant, et M. Fouga (Maurice), agent comptable entrant, aura lieu le 2 mai 1966, après clôture des opérations de la journée. Elle sera constatée dans un procès-verbal établit signé par les intéressés et Visé par le Directeur d'« Electricité de Djibouti », le Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis, et le Chef du Service des Finances.